

Un rapport sur la neige artificielle met l'industrie du ski sur la sellette

« Neige de culture : État des lieux et impacts environnementaux - Note socio-économique. » C'est le titre du rapport rendu cet été au Ministre de l'écologie et qui vient d'être mis à disposition sur le site du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Ce rapport, commandé par la Secrétaire d'État à l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet en janvier 2008, répond à un souhait exprimé à de nombreuses reprises par les associations de protection de l'environnement*.

En deux parties, « La neige de culture : état des lieux et impacts environnementaux » et « La neige de culture : note socio-économique », les auteurs pointent la très mauvaise manière dont sont gérés les dossiers, mais aussi questionnent l'avenir du tourisme en montagne.

Confortant les critiques faites de longue date par les associations, le rapport met en exergue le manque de données fiables sur les impacts environnementaux des équipements existants, notamment en ce qui concerne les prélèvements d'eau. La mission souligne ainsi que « *les prélèvements peuvent modifier fortement le bilan ressource-usages en eau et devenir très sensibles localement et en période de pointe hivernale.* » Elle demande aussi, ce qui constitue une autre de nos revendications, une instruction unique des dossiers et la prise en compte du volet « neige artificielle » dans l'évaluation environnementale des dossiers de demande d'autorisation d'Unités touristiques nouvelles (UTN).

Et surtout, « *la mission estime que l'heureux déroulement de la saison d'hiver 2008/2009 doit permettre aux exploitants de stations et à leurs élus, libérés, autant que faire se peut, du maximum de contraintes financières liées à leurs bilans, de re-dynamiser collectivement les travaux en cours sur la mutation indispensable du modèle actuel.* »

Autrement dit, le rapport met les élus de montagne et les gestionnaires de domaines skiables devant leurs responsabilités, avec des préconisations dans la droite ligne, sur ce domaine particulier de l'enneigement artificiel, de ce qui est prévu par le projet de Directive territoriale d'aménagement (DTA) des Alpes du Nord : en résumé, un encadrement réglementaire strict des aménagements liés au ski alpin et le lancement d'urgence d'une stratégie de diversification économique.

L'Association nationale des maires de station de montagne (ANMSM) vient pourtant de demander le retrait de cette DTA, la neige artificielle étant l'un des motifs de leur rejet : « *L'ANMSM rappelle [...] que la neige de culture est un élément indispensable à la sauvegarde et à la pérennité de l'activité économique des stations. La notion de « compatibilité des besoins en enneigement artificiel » avec « l'ensemble des besoins en eau et les enjeux de maintien de la biodiversité à l'échelle des vallées » introduit un principe nouveau dont l'appréciation et la mise en œuvre seront une source supplémentaire de contentieux et par conséquent de blocage de l'aménagement des domaines skiables en France, au détriment de leur compétitivité.* »

La preuve est faite : on peut continuer à faire tous les rapports qu'on veut, à signer toutes les chartes de bonne conduite possibles et imaginables, l'évolution n'aura lieu que si élus et stations y sont contraints. La prise de conscience que permettra ce rapport devrait y contribuer, si toutefois le Conseil national de la montagne, dont le rapport préconise qu'il se saisisse de la question, n'enterre pas le sujet. Après tout, lui aussi est composé en majorité d'élus...

* <http://www.mountainwilderness.fr/amenagements/actus/485-neige-artificielle--les-associations-prennent-position.html>

« Neige de culture : État des lieux et impacts environnementaux - Note socio-économique. »

BADRE (Michel) ; PRIME (Jean-Louis) ; RIBIERE (Georges)

Conseil général de l'environnement et du développement durable, Paris, 2009 - 152 p, annexes, schémas

Résumé de l'étude :

La neige de culture est apparue en France il y a trente ans. Elle représente aujourd'hui 20 % de la surface du domaine skiable et ce chiffre augmente régulièrement et rapidement. En effet, de palliatif conjoncturel, la neige de culture est maintenant considérée par les responsables de stations comme un équipement indispensable pour garantir la rentabilisation de lourds investissements. Le rapport analyse les impacts environnementaux de la neige de culture, précise les enjeux socio-économiques du tourisme de montagne qui en constituent le contexte et adresse quinze recommandations à l'attention des pouvoirs publics et des exploitants. Ces recommandations portent notamment sur l'amélioration de la collecte de données sur les prélèvements d'eau, sur la sécurité des retenues d'altitude, sur la mise en cohérence de l'application des réglementations, sur la réalisation d'un guide d'expertise technique et économique de la neige de culture et sur la mise en place, avec le Conseil national de la montagne, d'une réflexion stratégique sur la place de la neige de culture dans l'avenir d'un tourisme de montagne réellement durable.

L'étude est téléchargeable à partir du site Internet du CGEDD :

http://portail.documentation.developpement-durable.gouv.fr/cgedd/document.xsp?id=Cgpc-OUV00000867&qid=sdx_q0&n=7&q=&depot=notices